

Cote du document:	EB 2021/134/R.52/Add.2	
Point de l'ordre du jour:	20 d)	
Date:	8 novembre 2021	<b>F</b>
Distribution:	Publique	
Original:	Anglais	



Investir dans les populations rurales

## Récapitulatif des modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement du FIDA et au Cadre de contrôle des placements du FIDA de 2021

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Gulnara Yunusova**

Directrice et Trésorière  
Division des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2251  
courriel: g.yunusova@ifad.org

**Alberto Cogliati**

Vice-Président adjoint  
et Responsable en chef de la gestion des risques  
Bureau de la gestion globale des risques  
téléphone: +39 06 5459 2048  
courriel: a.cogliati@ifad.org

**Jon Thorsteinsson**

Trésorier adjoint  
Division des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2811  
courriel: j.thorsteinsson@ifad.org

**Jose Joaquin Morte Molina**

Responsable supérieur de la gestion des risques  
financiers  
Bureau de la gestion globale des risques  
téléphone: +39 06 5459 2561  
courriel: j.mortemolina@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et  
relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session  
Rome, 13-16 décembre 2021

---

Pour: **Approbation**

# **Récapitulatif des modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement du FIDA et au Cadre de contrôle des placements du FIDA de 2021**

## **I. Introduction**

1. L'Exposé de la politique de placement (ExPP) et le Cadre de contrôle des placements du FIDA font l'objet d'un examen annuel de la direction.

## **II. Modifications apportées à l'Exposé de la politique de placement**

2. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'ExPP comprennent:
  - i) La prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions de placement. Il est recommandé de respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, de procéder à une analyse normative des titres et d'investir dans des obligations vertes et dans d'autres effets axés sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance, sous réserve de l'existence d'émissions de valeurs de cette nature sur le marché et dans le respect des niveaux de tolérance au risque convenus;
  - ii) La suppression de la section sur les privilèges et les immunités, celle-ci faisant référence à une convention des Nations Unies qui n'a pas été ratifiée par tous les États membres;
  - iii) L'inclusion de la Politique du FIDA de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la section consacrée aux risques.

## **III. Modifications apportées au Cadre de contrôle des placements**

3. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au Cadre de contrôle des placements sont, notamment:
  - i) La prise en compte des modifications apportées à la gouvernance de la gestion globale des risques, et plus particulièrement la mise en place d'un Comité de gestion des risques financiers devant remplacer le Comité consultatif pour les questions financières et de placement;
  - ii) La présentation détaillée de la nouvelle structure de la Division du Contrôleur financier;
  - iii) L'examen et le renforcement des rôles et attributions de l'Unité de planification financière, de modélisation et de suivi de marché de la Division des services de trésorerie.